



## Tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

### Indices et repères économiques

#### - Evolution de l'activité canine (source : Panelvet) :

- *mensuelle* (avril 2013 par rapport à avril 2012) : + 6,4 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- *sur un an* (mai 2012-avril 2013) : + 3,1 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

#### - Evolution de l'activité Productions animales (source : Panelvet) :

- *mensuelle* (avril 2013 par rapport à avril 2012) : - 3,0 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- *sur un an* (mai 2012-avril 2013) : - 0,4 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

#### - Evolution du marché des produits de santé animale\* (source : AIEMV) :

- *trimestrielle* : + 2,58 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2012 par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 (évolution hors petfood), + 10,27 % pour le petfood seul,
- *sur un an* : + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010 (marché total).

- **Inflation** (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : - 0,2 % en avril 2013 après + 0,8 % en mars 2013 et + 0,3 % en février ; + 0,6 % sur les douze derniers mois.

- **Valeur de l'AMO et de l'AMV\*\*** : AMO (valeur de référence qui peut être utile à l'évaluation des honoraires) = 13,99 pour 2013, AMV = 13,85 € hors taxe pour 2013 (valeur utilisée par l'Etat pour la rémunération des vétérinaires mandatés).

- **Valeur du Smic** : 9,43 €/h ou 1 430,22 €/mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. ■

**Ce tableau de bord est publié dans chaque première édition du mois.**

\* *Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'AIEMV : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).*

\*\* *AMO : acte médical ordinal (fixé par l'Ordre des vétérinaires) ; AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'Etat).*

### Emploi salarié

- **Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire** : 14,25 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (grilles des salaires disponibles sur le site [www.snvel.fr](http://www.snvel.fr)).

## Le chiffre du mois : 4 256, 6 359 ou 7 629 structures vétérinaires ?

Fin 2012, il y avait 6 500 structures, un peu moins selon l'*Annuaire Roy* (voir courbe), un peu plus d'après l'Ordre.

Méthodologie et sémantique compliquent le recensement :

structures géographiques ou administratives, mises à jour, cas particuliers (consultants itinérants, urgentistes à domicile, SEL de coopératives, laboratoires d'analyses...). Et

demain, les structures écrans (SPFPL).

Pour l'AG2R, il y a 4 256 entreprises « *déclarant un salarié* ». Pour l'Insee, le « *nombre d'unités légales* » est de 7 629. Dans

la base Verif, on trouve « *1 104 entreprises à activités (principales) vétérinaires* » (il s'agit essentiellement des SEL dont les comptes sont publics).

Ces SEL (1 460, d'après CSOV 2012) devancent depuis l'an passé le nombre de SCP, qui progresse encore mais très lentement (1 315). Les SEP et SCM réunies comptent depuis quelques années environ 500 structures.

### Suivre l'évolution du nombre de vétérinaires

Avant toute conclusion, il convient de suivre aussi l'évolution du nombre de vétérinaires (titulaires ou salariés) et de salariés (vétérinaires ou non), ainsi que leur temps de travail : par exemple, une structure sur deux (3 360 sur 6 632, d'après CSOV 2012) est en « *exercice individuel* », en baisse de plus

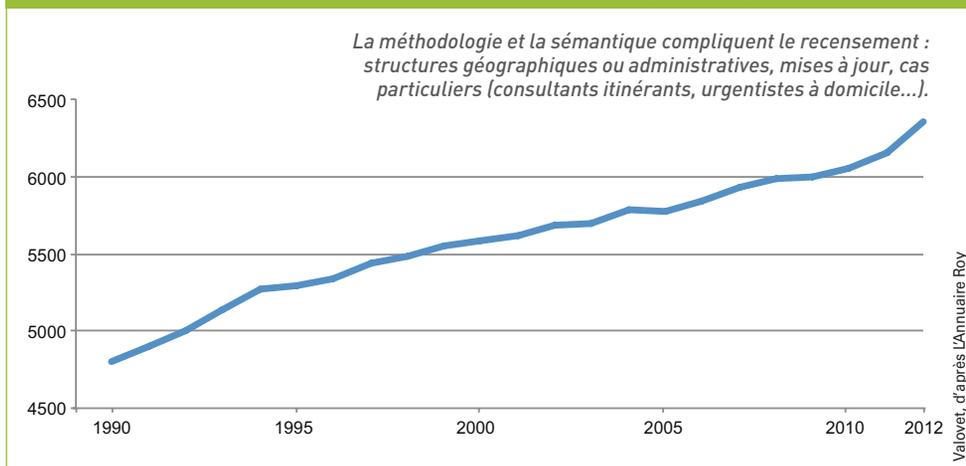


de 12 % depuis cinq ans. Une structure sur trois ne comporte aucun salarié. Mille structures rassemblent au moins trois associés.

Le Premier ministre a annoncé le 18 avril la fin de l'obligation de « *publication* » des comptes pour 1,4 million de TPE (moins de 10 salariés et moins de 700 000 € de chiffre d'affaires). Objectifs : alléger l'administratif (quelques photocopies et un chèque de 46 €) mais surtout protéger de la concurrence.

En 2011, d'après Coface Services, 40 % des entreprises commerciales n'auraient pas publié leurs comptes : l'amende s'élève à 1 500 €, appliquée uniquement en cas de plainte d'un tiers. ■

### Evolution du nombre de structures vétérinaires (1990-2012)



### ■ Délai supplémentaire accordé pour l'identification ovine

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a accordé un délai supplémentaire à l'identification électronique des petits ruminants. Il concerne les animaux nés avant juillet 2010 et reporte leur obligation d'identification à décembre 2014. L'obligation d'identification électronique des petits ruminants nés après juillet 2010, qui relève de la réglementation communautaire, demeure.

## Contribution solidarité autonomie : L'UNAPL refuse la double taxation

### >> Société

Alors que le gouvernement envisagerait d'étendre le champ de la taxation de la contribution solidarité autonomie (CSA, en lien avec la Journée de solidarité) aux professions libérales, l'UNAPL rappelle que ces professions, en tant qu'employeurs, sont déjà assujetties à la CSA à travers les 1,2 millions de payes

qu'elles versent à leurs salariés.

L'organisation réaffirme donc « *sa totale opposition à l'émergence d'une taxation supplémentaire* ».

### Prévoir un volet Prévention

Elle estime qu'imposer une taxation supplémentaire aux

professions libérales, « *qui viennent déjà de se voir imposer plus de 1 milliard d'euros de prélèvements supplémentaires avec la loi de finances 2013, ne serait pas supportable et reviendrait à fragiliser des entreprises déjà lourdement impactées par les effets de la crise économique* ».

Selon elle, il est inapproprié de vouloir aborder la dépendance

uniquement par la question des taxes, « *alors qu'il est urgent de construire une véritable réforme pour déboucher sur un plan global incluant un volet consacré à la prévention* ». **M.J.**

